



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Fonds pour le bâtiment et le logement

Espace de bureaux supplémentaire au siège

1. Ces dernières années, le manque d'espace de bureaux et d'espace de magasinage au siège s'est fait sentir de façon particulièrement marquée. Malgré une croissance nulle du budget ordinaire, un certain nombre d'activités nouvelles (IPEC, DECLARATION, le Progiciel de gestion intégrée (PGI), etc.) ont entraîné un recrutement supplémentaire de personnel, à titre temporaire ou à long terme. Pour faire face à cette situation, le Bureau s'est efforcé de faire, autant que possible, le meilleur usage de l'espace disponible, en transformant en bureaux certains espaces, qui étaient jusque-là occupés par des centres de documentation ou des salles de réunion, et en créant de nouveaux espaces de magasinage dans les sous-sols du bâtiment.
2. Or, aujourd'hui, le bâtiment du siège a atteint sa pleine capacité (il abrite 1 700 personnes dont 136 affectées à des projets de coopération technique), et plusieurs variantes ont été examinées pour faire face aux besoins immédiats, qui se chiffrent à 1 000 mètres carrés d'espace supplémentaire de bureaux, pour abriter environ 70 personnes de plus. La location d'espace supplémentaire dans les environs immédiats est apparue impossible, étant donné que les autres organisations ayant leur siège à Genève se trouvent actuellement confrontées au même problème. La location d'un tel espace sur le marché libre a, elle aussi, été envisagée, mais cette solution se traduirait par une dépense récurrente de l'ordre de 400 000 à 600 000 dollars E.-U. par an.
3. La troisième possibilité envisagée consisterait à installer des bâtiments temporaires sur le terrain du BIT. Cette solution entraînerait, sur la base d'un millier de mètres carrés supplémentaires, une dépense d'environ 550 000 dollars E.-U. L'installation prendrait de quatre à six mois. Le mobilier et les autres équipements nécessaires seraient prélevés sur le stock existant. S'agissant du nettoyage et de l'entretien de ces bâtiments, comme les contrats en la matière concernant le bâtiment principal arrivent à échéance, ils seraient renégociés de manière à ce que ces services soient étendus aux nouveaux bâtiments. Le supplément de coût sur ce plan serait donc minime. Les bâtiments temporaires abriteraient le Centre de formation, les centres de documentation et le personnel de projet temporaire, libérant ainsi, dans le bâtiment principal, assez d'espace pour loger 70 fonctionnaires.

4. Compte tenu de ces éléments, le Directeur général estime que l'installation de bâtiments temporaires à usage de bureaux aurait l'avantage d'offrir rapidement une solution économique répondant aux besoins immédiats du Bureau, en attendant qu'une solution plus durable soit trouvée.

5. *En conséquence, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver la proposition tendant à l'acquisition pour le siège de bâtiments temporaires à usage de bureaux et de décider que les coûts y afférents — estimés à 550 000 dollars E.-U. — seront imputés au Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Genève, le 20 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 5.